



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le vendredi 3 juillet 2020 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire le vendredi 10 juillet 2020 à 17h, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Océance CHARRET-GODARD - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Kildine BATAILLE - M. François DESEILLE - Mme Claire TOMASELLI - M. Denis HAMEAU - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Pierre PRIBÉTICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Jean-Patrick MASSON - Mme Christine MARTIN - M. Marien LOVICH - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Antoine HOAREAU - Mme Danielle JUBAN - M. Benoît BORDAT - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Jean-Philippe MOREL - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Christophe BERTHIER - Mme Françoise TENENBAUM - M. Georges MEZUI - Mme Laurence FAVIER - M. Massar N'DIAYE - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Jean-François COURGEY - Mme Ludmila MONTEIRO - M. David HAEGY - Mme Delphine BLAYA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - M. Vincent TESTORI - M. Jean-Paul DURAND - Mme Nora EL MESDADI - M. Franck LEHENOFF - Mme Catherine DU TERTRE - M. Bassir AMIRI - M. Emmanuel BICHOT - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Stéphane CHEVALIER - Mme Céline RENAUD - M. Laurent BOURGUIGNAT - M. Bruno DAVID - Mme Laurence GERBET - M. Axel SIBERT - Mme Claire VUILLEMIN - Mme Stéphanie MODDE - M. Olivier MULLER - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Catherine HERVIEU - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal

- déclaré Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE installé dans ses fonctions.

2 - Désignation des délégués supplémentaires et suppléants de la Ville au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

- désigné les délégués supplémentaires et suppléants de la Ville au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

3 - Crise sanitaire – Plan de mesures sociales

- approuvé le plan de mesures sociales présenté dans son ensemble ;
- approuvé les ajustements tarifaires concernant les prestations éducatives sous condition de ressources pour le second semestre 2020 :
 - La gratuité des accueils de loisirs de l'été et de la restauration municipale pour les familles ayant des ressources inférieures à 1 200 €/mois ;

- La réduction de 50 % du tarif des crèches, accueils de loisirs, restauration scolaire, activités sportives et culturelles (dont conservatoire) pour les familles ayant moins de 1400€ de revenus par mois ;
- approuvé l'augmentation de 3 € à 10 € par jour de l'aide aux vacances pour les familles bénéficiant des aides au temps libre et l'élargissement des organismes bénéficiaires selon la liste annexée au présent rapport ;
- approuvé la prise en charge à 100% des cotisations sportives pour les familles ayant moins de 1200 € de ressources par mois ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire de 500 000 € au CCAS qui comprend une augmentation de l'enveloppe des aides financières (150k€) ainsi qu'une aide exceptionnelle pour le secteur de l'aide alimentaire (250K€) et pour le secteur caritatif (100K€).

4 - Crise sanitaire – Mesures économiques - Soutien aux professionnels intervenant sur l'espace public

- décidé l'exonération totale des droits d'installation et des redevances d'occupation du domaine public relative aux extensions temporaires de terrasse autorisées pour l'année 2020 ;
- décidé l'exonération totale des redevances d'occupation du domaine public relative à l'installation des chantiers pour la période de janvier à juin 2020 ;
- décidé l'exonération totale de redevance d'occupation du domaine public relative au stationnement des véhicules d'autopartage pour la période de janvier à juin 2020 ;
- autorisé M. le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

5 - Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 - Approbation

- adopté la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBÈRE :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APPROUVE pour le budget principal :

- l'état de consommation des crédits ;
- l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes ;
- la balance comptable ;

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au compte de gestion avec ceux qui ressortent du compte administratif 2019 ;

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros (K€), qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		a)	PASSIF
Actif immobilisé	1 316 157,45 K€	Fonds propres	1 236 184,30 K€
Actif circulant	83 641,83 K€	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	4 825,53 K€	Dettes	168 231,18 K€ (*)
		Comptes de régularisation	209,32 K€
TOTAL	1 404 624,80 K€	TOTAL	1 404 624,80 K€

(*) L'encours des dettes figurant au bilan du compte de gestion diffère de celui figurant en annexe du compte administratif. Il inclut en effet non seulement les dettes bancaires, mais également les autres dettes de la collectivité (fournisseurs etc.).

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2019, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

6 - Compte administratif du Maire pour l'exercice 2019 – Approbation

- constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2019, tels qu'ils vous ont été présentés ;
- approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- approuvé le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2019 par la Ville de Dijon, ainsi que le bilan des acquisitions et cessions réalisées pour l'année 2019 par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et par Grand Dijon Habitat, ci-annexés (en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

- autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

7 - Exercice 2019 - Affectation des résultats

- après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2019 du budget principal, décidé de leur affectation, dans les conditions décrites ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2019	90 058 679,33 €
Solde investissement 2019	- 25 364 807,97 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 25 364 807,97 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>0,00 €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement 2019	- 4 782 156,03 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>4 782 156,03 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>0,00 €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser)	- 30 146 964,00 €
Affectation sur l'exercice 2020	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	30 146 964,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	59 911 715,33 €

8 - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

- approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2020, conformément au document budgétaire annexé ;
- donné à Monsieur le Maire en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de chaque section, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- approuvé la révision de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts telle que proposée dans le rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

9 - Affectation des crédits « Dijon, alimentation durable 2030 » à la ville de Dijon - action sociale et de signature de l'accord de consortium du projet Territoires d'innovation, « Dijon territoire modèle du système alimentaire durable 2030 »

- autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration des conventions à passer avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole et les partenaires ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord de Consortium et toutes les pièces se rapportant à cet accord ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la charte de gouvernance du TI Dijon Alimentation Durable et de autorisé autorisé Monsieur le Maire ou autorisé son représentant à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- autorisé Monsieur le Maire ou autorisé son représentant à être membre du comité stratégique du projet territoire d'innovation ;
- autorisé Monsieur le Maire ou autorisé son représentant à être membre du comité de pilotage de l'accord de consortium ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de reversement avec Dijon Métropole et à recevoir les subventions attribuées par la CDC au nom et pour le nom de l'État dans le cadre de « l'action aliments sains pour tous » ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

10 - Convention d'objectifs et de moyens et avenants à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé les projets de convention d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

11 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2020

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés à la délibération ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ainsi que les différents avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ;
- autorisé Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- annulé la subvention de 7 300 € accordée à l'association « Mot d'estime » par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 ;

- autorisé Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

12 - Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - Définition du nombre de membres - Désignation des représentants du Conseil Municipal

- fixé à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés, par le maire, et procédé à la désignation des conseillers municipaux qui y siégeront.

13 - Commission d'appel d'offres - Commission de délégation de service public - Désignation des membres

- désigné les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission d'appel offres de la Ville de Dijon.

Sont élus :

Titulaires :

- Madame MARTIN-GENDRE
- Monsieur BORDAT
- Monsieur DURAND
- Madame DU TERTRE
- Monsieur CHEVALIER

Suppléants :

- Monsieur MEKHANTAR
- Monsieur BERTHIER
- Madame BELHADEF
- Monsieur LOVICH I
- Monsieur BOURGUIGNAT

- en ce qui concerne la commission de délégation de service public de la Ville de Dijon :

- défini les modalités de dépôt des listes, dans les conditions proposées,
- désigné ses cinq membres titulaires et ses cinq membres suppléants.

Sont élus :

Titulaires :

- Madame MARTIN-GENDRE
- Monsieur BORDAT
- Monsieur DURAND
- Madame DU TERTRE
- Monsieur CHEVALIER

Suppléants :

- Monsieur MEKHANTAR
- Monsieur BERTHIER
- Madame BELHADEF
- Monsieur LOVICH I
- Monsieur BOURGUIGNAT

14 - Délégation de pouvoirs au maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution

- donné délégation au maire , dans les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- autorisé Monsieur le Maire à déléguer la signature des décisions prises dans ce cadre au directeur général des services dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales.

15 - Élus municipaux - Indemnités de fonction et droit à la formation

- fixé les indemnités des adjoints à 52,10 % de la base de référence ;
- fixé à 5,27 % de la base de référence le taux de l'indemnité versée aux conseillers municipaux ;
- accordé aux conseillers municipaux délégués et conseillers de quartier une indemnité complémentaire fixée respectivement à 19,20 % et 14,10 % de la base de référence ;
- majoré de 25 % toutes les indemnités énumérées ci-dessus, de la Ville de Dijon étant chef-lieu de département ;
- fixé les crédits de formation à 10 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées et dire que la formation sera axée sur les questions spécialisées rentrant dans le cadre des attributions individuelles des élus ou qu'elle s'inscrira dans le cadre de thèmes plus généraux susceptibles de concerner l'ensemble des intéressés ;
- décidé de reconduire un crédit pour frais de représentation du maire d'un montant correspondant à la valeur annuelle de 10 % de l'indice de référence des indemnités de fonction, soit actuellement 4 667 euros ;
- dit que les indemnités telles que définies ci-dessus entreront en vigueur à la date d'entrée en fonction des élus municipaux ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces décisions ;
- dit que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

16 - Désignation des représentants de la Ville de Dijon dans divers organismes

- procédé à la désignation des représentants de la Ville de Dijon dans divers organismes, dans les conditions proposées.

17 - Carte scolaire – Avis sur les ouvertures/fermetures de classes

- émis un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- émis un avis défavorable aux fermetures de classe ;
- demandé que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2020.

18 - Rapport des délégations du Maire

- donné acte de la délibération relative aux délégations du Maire.